

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Inscription

Le participant ou son représentant légal complète la fiche d'inscription au plus tard après le 3ème cours suivi au FUSION'ART CENTER.

L'inscription du participant n'est définitive qu'après réception du paiement des frais d'inscription (frais administratifs, assurance et cotisation) pour le(s) cours hebdomadaire(s).

Seules les personnes valablement inscrites à un cours peuvent y participer.

L'inscription donne accès au cours dont l'inscription fait l'objet et non à des cours au choix parmi tous les cours proposés.

L'abonnement de la saison 7 débute le lundi 07/09/26 et se termine le dimanche 06/06/27. Il n'y a pas de cours les jours fériés. Les périodes de congé sont déterminées sur le calendrier disponible sur le site.

Article 2 : Paiement

Il est possible de payer le cours à la séance ou par cotisation annuelle. Si le nombre de participants est limité, les participants à la séance peuvent être refusés.

La participation aux frais administratifs et assurance s'élève à 15€, payable à l'inscription.

Le paiement de la cotisation annuelle est possible en 2x sans frais supplémentaires. Le second paiement est attendu pour le 11 janvier 2027.

Les paiements sont possibles en ligne via notre application, à l'accueil par carte bancaire ou espèces.

Les paiements de cotisation ne sont pas remboursables mais peuvent être échangeables pour un autre cours ou peuvent être reportés à la période suivante.

Le paiement à la séance est possible espèces ou par carte bancaire à l'accueil avant le cours.

Article 3 : Absence

Les absences au cours ne sont en aucun cas remboursées.

En cas de certificat médical interdisant toute activité physique de plus de 4 semaines, le paiement reçu pour la cotisation est transférable à la période suivante (bon valable un an à compter de la date d'émission du certificat médical).

Pour être valable, le certificat doit dans tous les cas être produit au moment de l'accident/incapacité physique et doit être envoyé par mail à fusionartcenter@hotmail.com.

Article 4 : Annulations - modifications

FUSION'ART CENTER se réserve le droit d'annuler un cours annoncé sur la grille horaire en cas d'inscriptions insuffisantes ou pour une autre raison de la volonté de FUSION'ART CENTER. Dans ce cas, la cotisation pour ce cours sera remboursée en intégralité à tous les participants.

Les montants et horaires annoncés sur le site web ou sur les imprimés peuvent faire l'objet de modifications.

Le professeur peut se faire remplacer à tout moment par un autre professeur. Le remplacement ne peut en aucun cas être un justificatif pour obtenir un remboursement du cours. FUSION'ART CENTER peut refuser de donner un cours si moins de 3 participants (les participants peuvent suivre un autre cours en dédommagement).

Dans le cas d'une annulation d'un cours, dû à un cas de force majeure indépendant de la volonté de FUSION'ART CENTER (séisme, guerre, pandémie, catastrophe naturelle, accident, maladie grave, conditions météo, incendie, inondation, panne électrique - liste non exhaustive) aucun remboursement ne pourra être effectué. Une alternative permettant la continuité des cours sera cependant proposée par FUSION'ART CENTER si l'annulation dure plus de 3 semaines consécutives.

Dans le cas de l'abandon de sa participation à un cours, le participant est tenu d'en avertir FUSION'ART CENTER par mail à fusionartcenter@hotmail.com. La cotisation n'est pas remboursable.

Article 5 : Choix et niveau des cours

Les cours sont organisés par catégorie d'âge et/ou niveau. C'est l'âge du danseur au 31 décembre de la saison qui détermine la catégorie d'âge.

C'est le professeur qui détermine le niveau du danseur.

Afin de permettre à chacun de s'épanouir dans un cours adapté à son niveau, le professeur, en concertation avec la direction artistique, peut rediriger un élève vers un autre cours plus adapté à son développement personnel.

FUSION'ART CENTER se réserve le droit de refuser l'accès au cours à toute personne qui perturbe les cours ou qui n'est pas en ordre de cotisation.

Article 6 : Participation aux activités sur scène et suivi de l'élève

L'apprentissage de la danse comprend l'apprentissage de la scène. L'école peut organiser des activités en ce sens (spectacle annuel, concours, rencontres chorégraphiques, ...) impliquant parfois des répétitions supplémentaires. Si l'élève ne peut pas y participer, il en avertira le professeur au plus vite. En cas d'absences répétées, le professeur pourra reconsidérer la participation de l'élève aux activités sur scène.

Article 7 : Assurances

Les assurances de FUSION'ART CENTER ne couvrent pas les pertes, dégradations ou disparitions de vêtements, d'argent ou d'autres objets aussi bien dans le bâtiment que sur le parking. Chaque participant est responsable de ses affaires.

Tout endommagement de la salle ou du matériel devra être payé par la personne ayant causé ces dommages.

Comme tout sport, la danse comporte des risques de blessure physique. Le participant déclare être en bonne santé et accepte que les organisateurs et professeurs ne peuvent être tenus responsables d'aucun accident ni blessure qui pourrait avoir lieu durant les activités.

Si vous avez des problèmes ou antécédents médicaux ou si vous êtes enceinte, veuillez consulter votre médecin avant les activités. Vous êtes également tenu d'en informer la direction avant le début de l'activité.

En cas d'accident ou blessure pendant le cours, il est impératif de le signaler directement à la direction. La déclaration d'accident doit se faire dans les 48h.

Une attestation mentionnant l'aptitude à la danse est exigée pour autoriser le participant à reprendre les activités après une blessure ou un accident. FUSION'ART CENTER décline sa responsabilité et exclu l'intervention de l'assurance si l'attestation n'a pas été remise.

Article 8 : Contact, vie privée et droit à l'image

Les données personnelles collectées par FUSION'ART CENTER sont exclusivement destinées à un usage interne. Nous enregistrons les données personnelles du participant afin de pouvoir assurer le suivi administratif, financier et opérationnel de l'inscription aux cours, activités et événements organisés par FUSION'ART CENTER ...

Tout changement des coordonnées (n° de téléphone, mail, adresse postale ...) doit être communiqué par mail à fusionartcenter@hotmail.com. Pour les parents séparés, veuillez à vous communiquer les informations, rejoindre les groupes d'infos ou entrer à l'accueil pour vous tenir au courant des activités.

Les photos et vidéos capturées par le professeur ou FUSION'ART CENTER peuvent être utilisées exclusivement et gratuitement dans un but promotionnel des activités de FUSION'ART CENTER (sur les réseaux sociaux ou dans les médias traditionnels). Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les photos et vidéos, veuillez en informer la direction par mail à fusionartcenter@hotmail.com.

Tout changement d'horaire ou de date, toute information relative aux activités de FUSION'ART CENTER sont communiquées par mail, sms ou whatsapp et sont affichées à l'accueil. Vérifiez régulièrement le tableau d'affichage et ou votre boîte mail avec laquelle vous êtes inscrit(e) afin de ne manquer aucune information importante.

FUSION'ART CENTER ne serait être tenu responsable de toute déconvenue relative à une information pratique manquée dans le cas où l'info a été affichée et le mail ou sms envoyé.

Article 9 : Spécificités des cours d'1h30, formations

Les cours d'1h30 et formations ont une cotisation spécifique et n'entrent pas dans le calcul du full access.

Article 10 : Réduction famille

La réduction de 5% s'applique sur les cotisations à partir de 2 membres de la même famille et vivant à la même adresse. La réduction ne s'applique pas sur les cotisations full access, cours d'1h30 et formations.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 11 : Conditions de participation au cours

Il est demandé à toute personne qui fréquente l'école (élèves, accompagnant, visiteurs) de prendre connaissance du règlement interne et de le respecter.

Afin de garantir à tous une ambiance de travail stimulante et agréable, la présence aux activités est conditionnée par une attitude respectueuse et bienveillante envers les personnes et les lieux.

Lors des cours et des stages, aucun public n'est autorisé dans le studio et les vestiaires ou devant les fenêtres.

Il n'est pas autorisé de filmer l'activité ni de prendre des photos, à moins que le professeur l'autorise.

Les participants doivent respecter les demandes de la direction ou des professeurs en ce qui concerne l'utilisation des photos ou vidéos. Dans le cas contraire, les participants encourent un risque d'exclusion des événements futurs organisés par FUSION'ART CENTER.

Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode silencieux pendant les activités.

Les participants laissent leurs effets personnels dans le vestiaire. Ils sont autorisés à prendre leurs objets personnels dans le studio pendant les activités, dans la mesure où ils ne perturbent pas le bon déroulement de celles-ci.

Afin que les activités puissent commencer à l'heure, les participants arrivent 10 minutes à l'avance pour se changer et OBLIGATOIREMENT passer par l'accueil pour s'inscrire sur la feuille des présences et payer le cours.

Si le participant est en retard, le professeur peut refuser sa participation à l'activité et peut alors exceptionnellement être admis comme spectateur.

En cas d'absence ou retard, le participant prévient la direction par SMS au +32 455 11 48 24 qui se chargera de prévenir le professeur.

L'accès au studio avec des chaussures ayant servi à l'extérieur n'est pas autorisé et une tenue correcte est exigée selon la discipline pratiquée : cheveux attachés, chaussures adéquates.

La nourriture, chewing-gum et les boissons ne sont pas autorisés dans le studio à l'exception des bouteilles ou gourdes d'eau.

Les participants veillent à garder le studio, le vestiaire et les toilettes propres, les poubelles sont utilisées pour les déchets et les objets oubliés sont déposés à l'endroit prévu à cet effet.

Les participants sont tenus de quitter directement le studio à la fin du cours. Ils peuvent patienter dans la zone vestiaire. Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à entrer dans le studio pour s'adresser au professeur à moins d'avoir convenu d'un rendez-vous au préalable avec celui-ci.

Les enfants mineurs attendent leur parent à l'intérieur et ne peuvent en aucun cas sortir seuls.

Il est interdit de fumer dans le bâtiment.

Les animaux sont interdits dans les studios ainsi que dans les salles accueillant les divers événements.